



Le Secrétaire Général,

Marcoussis, le 13 septembre 2018

NOTE AUX OFFICIELS DE MATCHS
PROCEDURE DE COMMUNICATION DES RAPPORTS OFFICIELS D'UNE RENCONTRE DE
COMPETITION FEDERALE

Destinataires :

Direction Nationale de l'Arbitrage pour diffusion (Joël Dumé, Franck Maciello)
Messieurs les Secrétaires Généraux des Ligues
Commission des Représentants Fédéraux

Madame, Monsieur,

Les officiels de matchs jouent un rôle primordial au bon fonctionnement des activités sportives, réglementaires et disciplinaires de la Fédération Française de Rugby. La présente note a pour objectif de vous rappeler la procédure de communication de vos rapports lorsque vous serez désignés sur des rencontres de compétitions fédérales.

Cette procédure concerne ainsi les compétitions suivantes :

Compétitions	Libellés
Compétitions Séniors	1ère Division Fédérale
	2ème Division Fédérale
	Fédérale B
	3ème Division Fédérale
	Excellence B
Compétitions Espoirs	Reichel-Espoirs
	Espoirs Fédéraux 1
Compétitions "Moins de 19 ans"	Elite Crabos
	National U18
Compétitions "Moins de 16 ans"	Elite Alamercery
	Elite Gaudermen
	National U16
Compétitions Féminines "Seniors"	Elite 1 Féminine
	Elite 2 Féminine
	Fédérale 1 Féminine
	Fédérale 2 Féminine
Compétitions Féminines "Moins de 18 ans"	Féminines Fédérale moins de 18 ans

Les modèles des rapports à utiliser sont les suivants :

- La feuille de match fédérale « unique ». Celle-ci a été fondée sur un seul modèle et pour toutes les divisions fédérales masculines, féminines, jeunes et espoirs. Vous retrouverez certaines adaptations selon la compétition concernée, telles que :
 - o Le carton bleu prévu uniquement en 1- division Fédérale, 2- division fédérale, 3- division fédérale, Elite 1 Féminine et Elite 2 Féminine, Reichel-Espoirs, Elite Crabos, Elite Alamercery et Elite Gaudermen.
 - o La mention du 23- joueurs remplaçants prévu uniquement pour les compétitions de catégories A et B.
 - o Le préparateur physique admis sur le banc uniquement pour les compétitions 1- division fédérale, 2- division fédérale, 3- division fédérale, fédérale B, Excellence B, Reichel-Espoirs, Espoirs Fédéraux 1, Elite 1 Féminine et Elite 2 Féminine.
- Le rapport de vérification des qualifications particulières applicables aux compétitions « Elite Crabos », « Elite Alamercery », « Elite Gaudermen », « National U18 » et « National U16 ».
- Le rapport du représentant fédéral

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY

Siège Social : 3-5 rue Jean de Montaigu - 91463 Marcoussis cedex - Tel : 01 69 63 64 65 - Fax : 01 69 63 67 57 - www.ffr.fr
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique en date du 27 novembre 1922 - Siret 78440581300089 - CODE APE 9319Z - TVA FR 70784405813



Pour faciliter la préparation des rencontres et éviter toute perte de temps, nous demandons aux arbitres de bien vouloir se munir d'une feuille de match vierge avant le début de chaque rencontre. Ces rapports d'arbitres sont disponibles sur Ovale 2.0 dans l'onglet « Documents », tout comme l'ensemble des autres documents officiels (Rapport RF, Vérification compétitions jeunes...).

Concernant le remboursement des fiches de frais, vous retrouverez en annexe 1 un tableau explicatif par compétitions et par officiels afin d'éviter toute discordance à ce niveau.

Afin que le Pôle Compétitions puisse valider dès le lundi suivant le match, les scores des rencontres du week-end et préparer le week-end suivant, nous vous demandons impérativement :

- De saisir les détails du score sur Ovale 2.0, dès la fin du match et au plus tard le dimanche du week-end de match à 19h30.
- Nous vous invitons à déposer vos fichiers dans la partie « documents » sur Ovale 2.0.
- De transmettre par mail le scan de votre rapport officiel (rapport-officiel@ffr.fr) avant le lundi matin 9h00, où sera indiqué, le cas échéant :
 - o Match arrêté, forfait, effectif incomplet, réclamation(s)...
 - o Le (les) carton(s) jaune(s) : équipe, nom, prénom et n° de licence
 - o Le (les) carton(s) rouge(s) : équipe, nom, prénom, n° de licence et motif(s) – *Exemple : Brutalité – Coup de poing*
- De poster votre rapport officiel dès le lundi matin, à l'adresse suivante :
Fédération Française de Rugby – 3-5 Rue Jean de Montaigu – 91463 MARCOUSSIS Cedex

Le bon respect de cette procédure de communication est essentiel au bon fonctionnement de nos compétitions. Chaque saison, le Pôle Compétitions est contraint de relancer les officiels pour défaut de communication de leurs rapports. Régulièrement, les officiels désignés sur les rencontres ne connaissent pas la procédure à suivre. Il est donc impératif de vous assurer de la bonne transmission des consignes.

Sachant pouvoir compter sur votre totale implication dans la parfaite application de ces directives, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations sportives.

Christian DULLIN

Copies :
Direction des Activités Sportives et Juridiques



Annexe 1 : Remboursement des frais

COMPÉTITIONS	OFFICIELS	ARBITRES	JUGES DE TOUCHE	N°4 et N°5 JUGES D'EN-BUT ARBITRES VIDEO	REPRESENTANTS FEDERAUX	SUPERVISEURS	DELEGUES FINANCIERS
- « TOP 14 » et « PRO D2 »		Par la F.F.R., suite à la transmission des fiches de déplacement. Pas de paiement sur place.				FFR	
- 1- Division fédérale - Elite 1 Féminine		Par l'association recevant, suite à la remise des fiches de déplacement au trésorier du club pour paiement sur place (1)			idem	FFR	
- 2- division fédérale - 3- division fédérale - Elite 2 Féminine		Par l'association recevant, suite à la remise des fiches de déplacement au trésorier du club pour paiement sur place (1)			Par la F.F.R., après transmission des fiches de déplacement.		
- Fédérale Féminines 1 et Fédérale Féminines 2 - Promotion Fédérale Féminine - Elite Alamercery - Elite Gaudermen - Espoirs Fédéraux 1							
- Autres matches F.F.R.							
- Elite Crabos		Par la F.F.R., après transmission des fiches de déplacement.					
- Reichel-Espoirs		Par la F.F.R., après transmission des fiches de déplacement.		Par l'association recevant, suite à la remise des fiches de déplacement au trésorier du club pour paiement			
- Féminines « Challenge de la Fédération »		Par la F.F.R., après transmission des fiches de déplacement.					
Matches des phases finales F.F.R. des Championnats de France		Par la F.F.R., dès réception des fiches de déplacement transmises par le délégué financier ou par le trésorier de l'association organisatrice. Les officiels de match devront <u>obligatoirement</u> confier leurs fiches de déplacement au délégué financier présent, ou à défaut, à l'association organisatrice, laquelle devra les transmettre, ainsi que le rapport financier, à son organisme régional d'appartenance. Toute fiche de déplacement adressée directement à la F.F.R. ne sera pas traitée mais retournée à son expéditeur.					